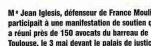


le monde en marche | justice

Au-delà du cas de France Moulin mise en détention, la profession se mobilise contre la loi Perben II. Accusée de restreindre les droits de la défense, de grignoter les libertés et de ne résoudre en rien les problèmes de lenteur de la Justice. **Par Corine Chabaud**



leurs clients, plaide M^e Henri Leclerc. Une disposition légale permet depuis longtemps de mettre un avocat en examen s'il brise le secret de l'instruction, et elle a toujours suffi à sanctionner ceux qui commettaient des fautes. Mais aujourd'hui, l'ensemble des avocats, par défini-

Avocats en prison, écoutes téléphoniques, perquisitions des cabinets...

tion plus exposés, se sent menacé par cet article d'une gravité extrême. L'article ne passe pas. Et la profession entend le faire savoir, qui manifestera, quasiment tous syndicats confondus, devant les palais de justice de Paris et de province le 19 mai, jour de la Saint-Yves, patron des gens de loi. Le cri est unanime et rencontre des échos hors de la profession. Ainsi, le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) a déposé le 11 mai

[illegible]